

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 43/2160 :

Grille tarifaire 2026 du port de plaisance Lislet GEOFFROY

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUÉ Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André (Monsieur BALZANET Jonhy), ANDA Jean Gaël (par Madame HOARAU Brigitte).

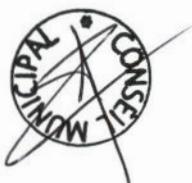
ABSENTS :

MM. MINATCHY Mariot, VAYABOURY Jean Patrick, TAYLLAMIN Patricia, BELLON Stéphen, RIVIERE Christelle, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



Accusé de réception en préfecture
574-213700164-20251217-43-2160-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

David LORION

Affaire n°43/2160 : Grille tarifaire 2026 du port de plaisance Lislet GEOFFROY.

Direction Générale des Services

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, depuis le 1er janvier 2021, la gestion du port de plaisance Lislet GEOFFROY est assurée par la SPL OPUS dans le cadre d'une convention de concession de service public.

Il souligne que les tarifs portuaires ont été révisés une première fois par délibération n°36/1783 du 16 décembre 2024, cette révision ayant pour objectif d'assurer une répartition plus équitable des charges d'exploitation entre les usagers du port.

Au regard de la stabilité de l'exploitation et afin de préserver le pouvoir d'achat des plaisanciers, le Maire propose à l'Assemblée de reconduire, sans aucune augmentation, les tarifs de redevances portuaires pour l'année 2026 (cf. annexe).

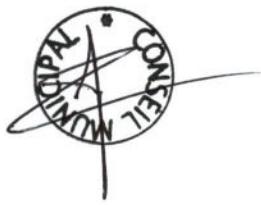
Par ailleurs, le Conseil Municipal est informé des tarifs des prestations commerciales appliqués directement par la SPL OPUS, dans le cadre de ses compétences de gestionnaire délégué.

Le Conseil portuaire, réuni le 16 septembre 2025, a émis un avis favorable à l'ensemble de ces propositions.

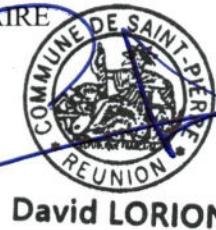
Ceci exposé,

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :**

- **D'APPROUVER les tarifs de redevances portuaires pour l'année 2026, tels que présentés en annexe ;**
- **DE PRENDRE ACTE des tarifs des prestations commerciales pour 2026, tels que définis par la SPL OPUS ;**
- **D'AUTORISER le Maire, son adjoint délégué ou le Directeur Général des Services, à SIGNER tous les actes afférents à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION